

Date d'impression : Révision: Page: 27/05/2021 Version 2.0\_CH-F, 17.05.2021 1 / 14

Nom du produit : Rénovant de joint de carrelage

Code du produit : 1903 (0,5 I)

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Rénovant de joint de carrelage Nom du produit :

X9QU-QU62-R00C-T47V UFI

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: SU22 Utilisations professionnelles: Domaine

public (administration, éducation, spectacle,

services, artisans

SU21 Utilisations par des consommateurs:

Ménages privés / public général /

consommateurs

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de

substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

Société **BAUHAUS Fachcentren AG** 

Sägetstrasse 5 Rue:

Code pays/Code postal/Commune: CH - 3123 Belp/Bern Téléphone : +41 (0) 31 818 11 60 +41 (0) 31 818 11 69 Téléfax: reach@fala.de

E-Mail de la personne compétente

responsable:

Service chargé des renseignements : Département de la sécurité des produits et du

développement

Producteur / fabricant responsable : Patina-Fala Beizmittel GmbH

Stahlstrasse 5

Code pays/Code postal/Commune: D - 30916 Isernhagen H. B. +49 (0) 511 973 86 29 Téléphone: +49 (0) 511 973 86 40 Téléfax:

reach@fala.de E-Mail de la personne compétente:

Service chargé des renseignements : Département de la sécurité des produits et du

développement

info@patina-fala.de Contact, E-Mail:

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Renseignement en cas d'urgence : Tox Info Suisse, anciennement Centre suisse

d'information toxicologique, CSIT tél. 145 (24

h), www.toxi.ch

Giftinformationszentrum-Nord (Centre

d'information toxicologique), Robert-Koch-Str.

42, D - 37075 Göttingen, Allemagne

Tel.: +49 (0) 5 51 1 92 40



 Date d'impression :
 Révision :
 Page :

 27/05/2021
 Version 2.0\_CH-F, 17.05.2021
 2 / 14

Nom du produit : Rénovant de joint de carrelage

Code du produit : 1903 (0,5 l)

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Eye irrit. 2, H319

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Picto-gramme(s) de danger:

Mention(s) d'avertissement:

GHS07 Attention

#### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

Contient: Acide benzènesulfonique, dérivés mono-C10-16-alkyl., les sels de sodium

#### Mentions de danger :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### Informations supplémentaires sur les dangers (EU):

\_

#### 2.3 Autres dangers

Non applicable.

# **RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

Caractérisation chimique du mélange : Mélange aqueux

Description	Conc.% (w/w)	Identification	Classification 1272/2008 (CLP)
Alkylbenzolsulfonate, linéaire, sel de sodium	1-5	CAS 68081-81-2 EINECS 268-356-1 RegNo. 01-2119489428-22	Acute Tox. 3, H302 Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315



 Date d'impression :
 Révision :
 Page :

 27/05/2021
 Version 2.0\_CH-F, 17.05.2021
 3 / 14

Nom du produit : Rénovant de joint de carrelage

Code du produit : 1903 (0,5 l)

Ammonia, 25%	<1	CAS 1336-21-6 EINECS 215-647-6 Index 007-001-01-2 RegNo. 01-2119488876-14	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 STOT SE 3, H335
Carbonate de sodium	1-5	CAS 497-19-8 EINECS 208-838-8 Index 011-005-00-2 RegNo. 01- 2119485498-19	Eye irrit. 2, H319

Pour l'explication des abréviations (par example les phrases H) voir RUBRIQUE 16.

RÈGLEMENT (CE) No. 648/2004: Moins de 5% de tensioactifs anioniques, moins de 5%

de tensioactifs non-ioniques, parfums, limonene.

Autres informations : -

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

4.1 Description des premiers secours

Indications générales Contient des substances tensioactives.

Après inhalation : Amener les sujets à l'air frais et les garder au

calme. Si les symptômes persistent, appeler un

médecin.

Après contact avec la peau : Bien se laver avec beaucoup d'eau et de savon.

Après contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer

immédiatement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes avec la paupière grande ouverte. Le cas échéant, retirez les lentilles de contact au préalable. Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin.

Après ingestion : Boire beaucoup d'eau. Voir un docteur.

Emportez la fiche de données avec vous

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible

# 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information particulière. Présentez la fiche de données de sécurité au médecin pour information.

#### RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Mesures générales : La substance elle-même ne brûle pas.

Moyens d'extinction : Mousse résistant aux alcools, CO2, poudre

extinctrice, brouillard d'eau.

Produits extincteurs déconseillés pour des

raisons de sécurité :

Jet d'eau complet



Date d'impression : Révision : Page : 27/05/2021 Version 2.0\_CH-F, 17.05.2021 4 / 14

Nom du produit : Rénovant de joint de carrelage

Code du produit : 1903 (0,5 l)

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des gaz dangereux peuvent être dégagés: oxydes de carbone (CO et CO2) autres produits de pyrolyse toxiques.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Rester dans la zone de danger uniquement avec un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air en circulation. Refroidir les contenants en danger avec de l'eau pulvérisée à distance de sécurité. Supprimez les vapeurs qui s'échappent avec de l'eau.

#### 5.4 Informations complémentaires

Évitez la pénétration de l'eau d'extinction dans les eaux de surface et souterraines ainsi que dans le sol. Évitez tout contact avec la peau en portant des vêtements de protection appropriés et en gardant une distance de sécurité. Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Évitez tout contact avec le produit et toute inhalation de vapeurs de solvants. Évitez tout contact cutané en gardant une distance de sécurité ou en portant des vêtements de protection appropriés.

Les instructions d'utilisation des équipements de protection décrites sous 8. doivent être respectées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Évitez la pénétration du produit dans l'eau et le sol. Couvrez le système d'égout pour empêcher le produit de pénétrer dans le système d'égout. Pour des quantités plus importantes: pomper le produit. En cas de résidus: Contenir le matériau ayant fui avec un absorbant neutralisant et ininflammable. et collecter dans les conteneurs prévus pour l'élimination conformément aux réglementations locales. Absorber de petites quantités (jusqu'à environ 1 L) avec beaucoup d'eau, jeter l'eau dans le système d'égouts. Respectez les mesures de protection des rubrique s 7, 8 et 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne laissez pas les récipients ouverts. Respectez les instructions sur l'étiquette et les instructions d'utilisation / informations sur le produit. Appliquer les procédures de travail conformément aux instructions d'utilisation.



 Date d'impression :
 Révision :
 Page :

 27/05/2021
 Version 2.0\_CH-F, 17.05.2021
 5 / 14

Nom du produit : Rénovant de joint de carrelage

Code du produit : 1903 (0,5 l)

Les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques (agents de nettoyage) doivent être respectées. Tenir à l'écart des aliments, boissons et aliments pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après utilisation. Retirer les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones de restauration. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail

# 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs

de stockage:

Stocker dans l'emballage d'origine.

Température de stockage recommandée: température ambiante. Conserver dans un

endroit frais, à l'abri du gel et sec.

Indications concernant le stockage commun:

Gardez le contenant bien fermé. Stocker conformément à la réglementation locale.

Ne pas stocker avec des médicaments, des denrées alimentaires et des aliments pour

animaux.

Classe de stockage (LGK, voir rubrique 16):

Autres indications sur les conditions de

stockage:

10/12

Tenir les emballages hermétiquement

fermés

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour plus d'informations, veuillez consulter

notre fiche technique.

# RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Description, substance	CAS-No.	ml/m3	mg/m3	Source
Ammonia, 25%ig	1336-21-6	20 (MAK) 40 (MAK, KZGW)	14 (MAK) 28 (MAK, KZGW)	CH SUVA (31.05.2018

SDB = Fiche de données de sécurité

KZW = Valeur à court terme (Limite pour l'exposition à court terme): Valeur limite à ne pas dépasser, sauf indication contraire, basé sur une durée de 15 minutes.

SMW = Moyenne de décalage (limite d'exposition à long terme): moyenne pondérée dans le temps, mesurée ou calculée pour une période de référence de huit heures

MAK = concentration maximale sur le lieu de travail

AGW = Limite d'exposition professionnelle



 Date d'impression :
 Révision :
 Page :

 27/05/2021
 Version 2.0\_CH-F, 17.05.2021
 6 / 14

Nom du produit : Rénovant de joint de carrelage

Code du produit : 1903 (0,5 l)

# Valeurs DNEL pertinentes

Nom d'ingrédient	Ammonia		CAS	7664-41-7
Valeur	Voie d'exposition	Utilisation finale	Durée o	l'exposition et effet
47,6 mg/m <sup>3</sup>	Inhalation	Travailleurs	Court terme	Effets systémiques
47,6 mg/m <sup>3</sup>	Inhalation	Travailleurs	Long terme	Effets systémiques
36 mg/m <sup>3</sup>	Inhalation	Travailleurs	Court terme	Effets locaux
14 mg/m³	Inhalation	Travailleurs	Long terme	Effets locaux
6,8 mg/kg KG/Tag	Dermique	Travailleurs	Court terme	Effets systémiques
6,8 mg/kg KG/Tag	Dermique	Travailleurs	Long terme	Effets systémiques

Nom d'ingrédient	Carbonate de sodium		CAS	497-19-8
Valeur	Voie Utilisation finale d'exposition		Durée d'exposition et effet	
10 mg/m³	Inhalation	Travailleurs	Long terme	Effets systémiques
10 mg/m³	Inhalation	Consommateurs	Court terme	Effets systémiques

Nom d'ingrédient Alkylbenzolsulfonate, linéaire, sel de sodium		CAS	68411-30-3	
Valeur	Voie d'exposition	Utilisation finale	Durée o	l'exposition et effet
6 mg/m³	Inhalation	Travailleurs	Long terme	Effets systémiques
1,5 mg/m³	Inhalation	Consommateurs	Long terme	Effets systémiques
85 mg/kg KG/Tag	Dermique	Travailleurs	Long terme	Effets systémiques
42,5 mg/kg KG/Tag	Dermique	Consommateurs	Long terme	Effets systémiques
425 μg/kg KG/Tag	Orale	Consommateurs	Long terme	Effets systémiques

#### **Valeurs PNEC pertinentes**

Nom d'ingrédient	Ammoniak		CAS	7664-41-7
Val	eur	Compart	iment envi	ronnemental
0,0068 mg/l Libération intermittente				mittente
0,0011 mg/l Eau douce		ce		
0,001	011 mg/l Eau de mer			

Nom d'ingrédient	Benzolsulfonsäure, C10-13 CA Alkylderivate, Na-Salze		CAS	68411-30-3	
Val	eur	Co	mpartiment envi	ronnemental	
0,268	3 mg/l	Eau douce			
0,016	7 mg/l	Intermittente, Eau douce			
0,026	8 mg/l	Eau de mer			
3,43	mg/l	STP			
8,1 n	ng/kg	Sédiment d'eau douce			



Date d'impression : Page: Révision: 27/05/2021 Version 2.0\_CH-F, 17.05.2021 7 / 14

Nom du produit : Rénovant de joint de carrelage

Code du produit : 1903 (0,5 I)

8,1 mg/kg	Sédiment d'eau de mer
35 mg/kg	Sol

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et Les mesures de précaution habituelles lors

d'hygiène: de la manipulation de produits chimiques

(agents de nettoyage) doivent être respectées. Tenir à l'écart des aliments, boissons et aliments pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après utilisation. Retirer les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones de restauration. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Pas obligatoire

Protection des mains : Porter des gants de protection appropriés si

la peau est menacée par un travail humide

(TRGS 531).

Matériau des gants Par exemple, du nitrile de catégorie III.

Sélectionnez des gants selon EN 374. Noter

les informations du fabricant sur la

perméabilité et les temps de passage, ainsi que les conditions particulières sur le lieu de travail (charges mécaniques, durée de

contact)

Porter des lunettes de protection bien Protection des yeux :

ajustées (particulièrement recommandées

pour le transfert du concentré) Vêtements de travail protecteurs

Protection du corps :

Protection respiratoire:

# RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

Aspect: Liquide Couleur: Incolore Odeur: Parfumé

: Hq 11 à 20°C (conc.)

Environ 0°C (eau). point de fusion/point de congélation : Environ 100°C (eau). point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point d'éclair : Non applicable. taux d'évaporation: Non déterminée. inflammabilité: Incombustible. limites supérieures/inférieures Non applicable.

d'inflammabilité ou limites d'explosivité; :

pression de vapeur Non déterminée. densité de vapeur: Non déterminée.



 Date d'impression :
 Révision :
 Page :

 27/05/2021
 Version 2.0\_CH-F, 17.05.2021
 8 / 14

Nom du produit : Rénovant de joint de carrelage

Code du produit : 1903 (0,5 l)

densité relative Non déterminé. 1,03 g/cm<sup>3</sup> (20°C) densité Soluble avec l'eau solubilité(s) coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé. température d'auto-inflammabilité: Non déterminé. température de décomposition: Non déterminé. Non déterminé. viscosité: propriétés explosives Non applicable. propriétés comburantes. Non applicable.

#### 9.2 Autres informations

-

#### RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** Pas connu

**10.2 Stabilité chimique** Étant donné. Aucune réaction chimique

connue dans le domaine d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucun produit de décomposition connu dans

des conditions normales

**10.4 Conditions à éviter**Ne pas mélanger avec d'autres agents de

nettoyage ou d'autres produits liquides. Ne

pas chauffer.

**10.5 Matières incompatibles**Aucune donnée disponible

**10.6 Produits de décomposition** Voir 5.2

dangereux

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Description, substance	dose efficace/	Dose opérante	Espèce	Méthode,
	concentration			exposition
Alkylbenzolsulfonate,	LD50 (oral)	1.080 mg/kg KG	Rat	-
linéaire, sel de sodium	LD50 (dermique)	>2.000 mg/kg KG	Rat	-
,	LC50/4 h (inhal.)	-	-	-
Ammonia, 25%	LD50 (oral)	350 mg/kg	Rat	-
-	LD50 (dermique)	- mg/kg	-	-
	LC50/4 h (inhal.)	2 mg/l	Rat	-
Carbonate de sodium	LD50 (oral)	2.800-4.090 mg/kg	Rat	-
	LD50 (dermique)	>2.000 mg/kg	Lapin	-
	LC50/2 h (inhal.)	2,3 mg/l	Rat	-

Toxicité aiguë

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.



 Date d'impression :
 Révision :
 Page :

 27/05/2021
 Version 2.0\_CH-F, 17.05.2021
 9 / 14

Nom du produit : Rénovant de joint de carrelage

Code du produit : 1903 (0,5 l)

Corrosion/irritation de la peau: Selon les données disponibles, le mélange

est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non

testé.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux. Le

mélange est classé comme irritant des yeux.

Base: Méthode de calcul. Non testé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Selon les données disponibles, le mélange

est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non

testé.

Mutagénicité sur les cellules germinales; Selon les données disponibles, le mélange

est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non

testé.

Cancérogénicité; Selon les données disponibles, le mélange

est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non

testé.

Toxicité pour la reproduction; Selon les données disponibles, le mélange

est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non

testé.

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR Selon les données disponibles, le mélange

est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non

testé.

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles — exposition unique;

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non

testé.

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles — exposition répétée; danger

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non

esté

Danger par aspiration: Selon les données disponibles, le mélange

est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non

testé.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité** Le mélange n'a pas de dangers pour

l'environnement (voir la RUBRIQUE 2). La

classification des propriétés environnementales a été effectué conformément au règlement (CE) no.

1272/2008.

Description, substance	Dose efficace/	Durée de	Espèce	Méthode
	Concentration	l'essai		
Alkylbenzolsulfonate, linéaire, sel de sodium	LC50= 1-10mg/l	96 h	Poisson	-
Ammonia, 25%	LC50= 0,16-1,10 mg/l	96 h	Poisson	-
Carbonate de sodium	LC50= 740 mg/l	96 h	Poisson	-



Date d'impression : Révision : Page : 27/05/2021 Version 2.0\_CH-F, 17.05.2021 10 / 14

Nom du produit : Rénovant de joint de carrelage

Code du produit : 1903 (0,5 l)

**12.2 Persistance et dégradabilité:**Le mélange contient des tensioactifs

biodégradables conformément au règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents (voir

également la RUBRIQUE 15).

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Il s'agit d'un mélange qui, selon l'évaluation

des substances individuelles, ne peut pas être classé comme dangereux pour

l'environnement.

12.4 Mobilité dans le sol:

12.5 Résultats des évaluations PBT et

vPvB:

Selon les informations disponibles, les critères de classification PBT ou vPvB ne

Le produit est facilement soluble dans l'eau.

sont pas remplies.

**12.6 Autres effets néfastes** Pas de données disponibles.

#### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit, emballage Le produit, les quantités résiduelles et les complètement vide: emballages non nettoyés doivent être

éliminés en tant que déchets dangereux et remis à une entreprise d'élimination reconnue (voir ci-dessous). Ne jetez pas le produit

dans les eaux usées.

Élimination de l'emballage Les emballages nettoyés et complètement

vidés peuvent être jetés avec les ordures ménagères. Éliminez les emballages

contaminés comme le produit.

Dispositions applicables Régulation du 04.12.2015 sur la prévention et

l'élimination des déchets (Régulation sur les déchets, VeVA; SR 814.600), Régulation sur la circulation des déchets du 22 juin 2005 (VeVA; SR 814.610), Régulation du UVEK du

18 octobre 2005 sur les listes à la mouvement des déchets; SR 814.610.1

Conformément à l'article 4, paragraphe 2, de l'ordonnance, les déchets dangereux ne peuvent être remis qu'aux organismes habilités à recevoir ces déchets (agent de retour, entreprise d'élimination ou agence de recouvrement).

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Transport par terre ARD/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train)

Pas de marchandise dangereuse

14.1 Numéro ONU

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

14.3 Classe(s) de danger pour le transport



Date d'impression : Révision: Page: 27/05/2021 Version 2.0\_CH-F, 17.05.2021 11 / 14

Rénovant de joint de carrelage Nom du produit :

Code du produit : 1903 (0,5 I)

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement :

14.6 Précautions particulières à prendre

par l'utilisateur

Transport maritime IMDG/GGVSee

14.1 Numéro ONU

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement :

14.6 Précautions particulières à prendre

par l'utilisateur

Transport aérien ICAO/IATA

14.1 Numéro ONU

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement :

14.6 Précautions particulières à prendre

par l'utilisateur

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL

73/78 et au recueil IBC

Pas de marchandise dangereuse

Pas de marchandise dangereuse

Non applicable.

# **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

La teneur en composés organiques

volatils (COV)

L'indication de la classe de risque pour

les eaux

<1 % w/w (< 0,01kg COV/kg produit)

Classe B

Catégorie d'utilisateur

Utilisateur privé, utilisateur commercial

**RÉGLEMENT (CE) No. 648/2004** 

Le produit remplit les critères définis dans le

règlement (CE) n ° 648/2004

RÈGLEMENT (CE) No. 1907/2006: Annexe

XIV, REACh Art. 57

Substances SVHC (substances extrêmement

préoccupantes): Non applicable

Substances extrêmement préoccupantes contenues dans ce produit (liste des

substances candidates; Annexe 3)

Autorisations conformément au titre VII du Aucune

règlement (CE) no 1907/2006

Non applicable



 Date d'impression :
 Révision :
 Page :

 27/05/2021
 Version 2.0\_CH-F, 17.05.2021
 12 / 14

Nom du produit : Rénovant de joint de carrelage

Code du produit : 1903 (0,5 l)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Limite d'utilisation : Aucune

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### 16.1 Indication des modifications:

Dernier numéro de version /dernier date de révision : Version 1.0 /10.03.2016

#### 16.2 Abréviations et acronymes:

**ADR** Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route Nations unies, Commission économique pour l'Europe, ADR 2017.

**ADN** Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures Version révisée de 2014. ISBN 979-10-90735-12-5

**AGW** Limite d'exposition professionnelle

CLP Classification, étiquetage et emballage (Classification, Labelling and Packaging)

Convention MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires,

Marpol 73/78 — Édition consolidée 2006, Londres, OMI 2007, ISBN 978-92-801-4216-7.

**DFG** Liste des valeurs MAK et BAT de la Fondation allemande pour la recherche, Commission sénatoriale pour l'examen des substances nocives

Matériel de travail, Wiley-VCH, Weinheim

**DNEL** Niveau d'exposition au-dessous duquel la substance ne porte pas atteinte à la santé (« **D**erived **n**o **e**ffect **l**evel »).

**ECHA** Agence euroopéenne des produits chimiques (**E**uropean **Ch**emicals **A**gency, http://echa.europa.eu)

**Facteur M** Facteur de multiplication (cf. article 2, al. 34, du règlement UE-CLP). Facteur appliqué à la concentration d'une substance classée comme dangereuse pour le milieu aquatique – toxicité aiguë de la catégorie 1 ou toxicité chronique de la catégorie 1 – et utilisé obtenir, grâce à la méthode de la somme, la classification d'un mélange dans lequel la substance est présente.

**IMDG** Code maritime international des marchandises dangereuses, Organisation maritime internationale, édition 2006, ISBN 978-92-8001-4214-3.

**IOELV** Limite indicative d'exposition professionnelle

**MEPC.2/Circulaire** MEPC.2/Circulaire (MEPC/CPEM : comité de protection du milieu marin de l'OMI), « Classement provisoire en catégories des substances liquides », version 14, entrée en vigueur le 1<sub>er</sub> janvier 2009.

**Normes CEN C**omité **e**uropéen de **n**ormalisation, cf.: https://www.cen.eu/Pages/default.aspx; http://ec.europa.eu/growth/single-market/european-standards/

**OACI** Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses, Association internationale du transport aérien, IATA, édition 2007-2008.

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques (www.oecd.org/)

PBT Persistant, bioaccumulable et toxique (persistent, bioaccumulative and toxic)

**PNEC** Concentration d'une substance au-dessous de laquelle il ne devrait pas y avoir d'effets nocifs sur l'environnement (concentration prédite sans effet, **P**redicted **no e**ffect **c**oncentration)

**REACH** Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals)

**Recueil IBC** Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (recueil IBC), édition 2007, Londres, OMI 2007, ISBN 978-92-801-4226-6.

**Règlement UE-CLP** Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006, JO L 353 du 31.12.2008.

Est applicable en Suisse : Pour les dispositions du texte de base du règlement UE-CLP, la version figurant dans la note de bas de page de l'article 2, al. 4, OChim ; Pour les annexes I à VII du règlement UE-CLP, la version figurant à l'annexe 2, ch. 1, OChim.



Date d'impression : Révision : Page : 27/05/2021 Version 2.0\_CH-F, 17.05.2021 13 / 14

Nom du produit : Rénovant de joint de carrelage

Code du produit : 1903 (0,5 l)

Règlement UE-REACH Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, JO L 396 du 30.12.2006, p. 1. Est applicable en Suisse : Pour les dispositions du texte de base du règlement UE-REACH, la version figurant dans la note de bas de page de l'article 2, al. 4, OChim ; Pour l'annexe II du règlement UE-REACH, la version figurant à l'annexe 2, ch. 3, OChim ; Pour les annexes VI à XI du règlement UE-REACH, la version figurant à l'annexe 4 OChim.

RID Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses Annexe 1 de l'appendice B (règles uniformes concernant le contrat de transport international ferroviaire des marchandises) de la convention relative aux transports internationaux ferroviaires, version applicable à partir du 1<sub>er</sub> janvier 2009 (<a href="https://www.otif.org/index.php?L=1">https://www.otif.org/index.php?L=1</a>)

**SUVA** Assurance-accidents suisse (www.suva.ch)

**SVHC** Substances extrêmement préoccupantes (**s**ubstances of **v**ery **h**igh **c**oncern)

TRGS Règles techniques pour les substances dangereuses (Allemagne)

**UE** Union européenne

Valeurs VME/VLE (valeurs limites d'exposition aux postes de travail) La liste des valeurs VME/VLE suisses aux postes de travail: (https://www.suva.ch/fr-ch/praevention/sachthemen/berufskrankheiten-und-deren-verhuetung

**vPvB** Très persistant et très bioaccumulable (very persistent and very bioaccumulative)

#### 16.3 Principales références bibliographiques et sources de données

Les lois et les ordonnances suisses peuvent être consultées gratuitement à l'adresse suivante : <a href="https://www.admin.ch/gov/fr/start/bundesrecht/systematische-sammlung.html">https://www.admin.ch/gov/fr/start/bundesrecht/systematische-sammlung.html</a>
Organe de notification des produits chimiques
<a href="https://www.anmeldestellechem.admin.ch">www.anmeldestellechem.admin.ch</a>

# 16.4 Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Risques physiques: examen des données d'essai, la méthode de calcul Santé et l'environnement des risques: Méthode de calcul

#### 16.5 Texte des phrases

Phrases H utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires
	graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Phrases EUH utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:



Date d'impression : Révision : Page : 27/05/2021 Version 2.0\_CH-F, 17.05.2021 14 / 14

Nom du produit : Rénovant de joint de carrelage

Code du produit : 1903 (0,5 l)

#### 16.6 Informations complémentaires

Les indications mentionnées ci-dessus sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne constituent aucune garantie quant aux propriétés du produit dans le sens d'une spécification technique.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel